

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion de Conseil d'administration du 26/07/11 à 18H
Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre
Compte-rendu

ÉTAIENT PRÉSENTS :

HENRY DEHACQ, MICHEL FOUCHAULT, CHANTAL GIRAUD, ISABELLE KRAUSCH, CHRISTINE LASSIEGE et GUY MICHAUX.

ABSENTES ET AYANT DONNÉ POUVOIR :

VIVIANNE LARTIGUE à CHRISTINE LASSIEGE, CELINE MARTIN à HENRY DEHACQ et ANNAMARIA SCANCAR à GUY MICHAUX.

ABSENTS :

VINCENT CARRE, ANNICK CROIZETTE, PASCALE ETRONNIER, MARIE-AGNES FAYE, MICHELE GLOAGUEN, CHRISTINE JAVERI, FRANÇOISE KRAMCZYK, LAURENCE LEROUX, NICOLE PAPELARD, STEPHANE RIBEIRO, VALERIE SOULIER et LAURENCE WAGNER.

Assistait à la réunion :

Michel DUCHESNE, Directeur du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 6 membres sont à ce moment présents.

M. FOUCHAULT remercie les délégués présents et rappelle que le quorum n'est pas nécessaire, cette réunion se tenant au minimum trois jours francs après la séance du 20 juillet dernier qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Il ouvre la séance et propose d'élire Mme Isabelle KRAUSCH comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 18 mai 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 18 mai dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Finance

● Décision Budgétaire Modificative N° 1 au Budget 2011 du CIAS

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une Décision Budgétaire Modificative dans le cadre du Budget 2011 du C.I.A.S. adopté le 6 avril 2011. Il invite M. DUCHESNE à présenter l'objet de ce projet de décision modificative.

M. DUCHESNE signale que compte tenu de la décision du Conseil d'Administration du 6 avril dernier ayant octroyé une aide exceptionnelle de 6.000 € en faveur de Madame B. Et ce, afin d'aménager son logement à son handicap, il convient de procéder à un vote pour inscrire lesdits crédits correspondants au budget.

A cette fin, il est proposé de diminuer les crédits à la ligne dépenses imprévues (022) et rémunération principale (article 64111) respectivement de 4.000 € et 2.000 €, en section de fonctionnement. Ces crédits sont transférés en recettes d'investissement par l'augmentation de 6.000 € des lignes 023 et 021 du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Enfin, il est proposé d'inscrire la même somme à l'article 2042 (subvention d'équipement aux personnes de droit privé) en dépenses d'investissement.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à valider la Décision Budgétaire Modificative N° 1 au Budget 2011 du C.I.A.S..

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Petite-Enfance / Enfance / Jeunesse

● Marché de services relatif à la gestion et à l'animation de l'Accueil de loisirs communautaire et du secteur jeunesse de septembre 2011 à août 2014 : Autorisation donnée au Président de signer les marchés avec le nouvel attributaire.

M. FOUCHAULT rappelle que par un marché notifié le 27 décembre 2007, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a confié à la FOCEL un marché de services composé de 2 lots : le lot 1 relatif à la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) communautaire et le lot 2 relatif aux actions d'animation et de loisirs, d'information et de prévention en direction du secteur jeunesse.

En décembre 2008, la Communauté de communes a créé le C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq en lui confiant la gestion et l'animation de la compétence d'Action sociale d'intérêt communautaire y compris les actions en direction de l'Enfance et de la jeunesse. Le C.I.A.S. a par conséquent repris le marché du 27 décembre 2007.

A ce titre le C.I.A.S. a prolongé de 8 mois ce marché de services pour les 2 lots correspondant et ce, afin de travailler à une nouvelle organisation de services à partir de septembre 2011, basée sur les résultats de l'étude relative aux modes d'accueil petite enfance et enfance et ses préconisations.

M. FOUCHAULT informe qu'il s'agit d'un marché de services passé pour trois ans du 3 septembre 2011 jusqu'au dernier jour inclus de vacances scolaires d'été de l'année 2014. Les prestations concernent la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs communautaire et du secteur jeunesse.

Elles sont divisées en deux lots.

Lot n° 1 : Gestion et animation de l'Accueil de loisirs communautaire

Les prestations concernent la gestion et l'animation de l'ensemble des activités périscolaires et extra scolaires, y compris la restauration et l'organisation de mini-camps, dans le cadre de l'Accueil de loisirs communautaire sans hébergement. Ce dispositif concerne les enfants de 3 à 13 ans, le centre accueillant jusqu'à 130 enfants.

Lot n° 2 : Actions d'animation et de loisirs, d'information et de prévention en direction du secteur jeunesse

Les prestations concernent la coordination d'un dispositif intégrant des actions d'animation et de loisirs dans des structures adaptées et de façon itinérante, des actions d'information et de prévention en direction des jeunes de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Ce dispositif concerne les jeunes de 12 à 17 ans révolus.

Le montant total des prestations a été estimé par le C.I.A.S. à 1 320 000 € H.T. pour 3 ans, soit 440 000 € H.T. par an aux conditions économiques de juillet 2011 (230 000 € H.T. pour le lot 1 et 210 000 € H.T. pour le lot 2).

M. FOUCHAULT informe que le présent projet de marché est un marché de services relevant de la catégorie des services récréatifs, culturels et sportifs et qu'il est soumis en conséquence aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics ce qui permet de recourir à une procédure adaptée quel que soit le montant du besoin à satisfaire. Le pouvoir adjudicateur a donc retenu une procédure adaptée après publicité et mise en concurrence

Il décline ensuite les différentes étapes de la procédure et les résultats de celle-ci.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- au B.O.A.M.P. B n° 116 du 16 juin 2011, annonce n° 85
- à la revue ASH du 17 juin 2011
- sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : www.paysdelourcq.fr/ marchés de services / CIAS 2011-06/03

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 juillet 2011 à 12h.

4 entreprises ont retiré le dossier de consultation (3 sous forme électronique, 1 sous forme papier).

3 plis sous forme papier ont été reçus dans les délais. Les plis ont été ouverts le 12 juillet.

L'analyse des offres a été réalisée à partir des critères suivants énoncés dans le dossier de consultation :

- Intérêt pédagogique (40 %)
- Activités proposées (30%)
- Prix de la prestation (30%)

M. FOUCHAULT rend alors compte du classement arrêté par la commission d'appel d'offres le 19 juillet 2011 :

Pour le lot 1 :

N° de classement des offres	Nom du candidat	Note
1	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOCEL DE SEINE ET MARNE	92,5
2	UFCV	74,23
3	LEO LAGRANGE PICARDIE	78,85

Pour le lot 2 :

N° de classement des offres	Nom du candidat	Note
1	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOCEL DE SEINE ET MARNE	92,5
2	LEO LAGRANGE PICARDIE	81,6
3	UFCV	80,1

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot n° 1 pour un montant annuel de 210.000,00 € T.C.C. et le lot n° 2, pour un montant annuel de 198.000,00 € T.C.C. à l'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOCEL DE SEINE-ET-MARNE.

Par conséquent, M. FOUCHAULT invite le Conseil d'Administration à l'autoriser à signer les marchés concernés avec l'attributaire LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOCEL DE SEINE ET MARNE.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Halte-Garderie : Modification du poste d'Educateur de Jeunes Enfants à Temps Non Complet - directrice et modification du poste d'agent social 1ère classe à Temps Non Complet.**

M. FOUCHAULT rappelle que l'extension du fonctionnement de la Halte-Garderie du Pays de l'Ourcq à la rentrée de septembre 2011, décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 9 mars 2011 implique une nouvelle organisation du service et la modification de l'équipe d'encadrement dudit service. Il souligne que selon les obligations légales quatre personnes seront en charge des enfants, il s'agit :

- 1 Directrice (Educateur de Jeunes Enfants),
- 1 Auxiliaire de puériculture,
- 2 Agents sociaux, professionnels de la Petite-Enfance.

Il rappelle également que l'un des quatre postes, un poste d'agent social à temps non complet (0,50 ETP), a été créé lors du dernier Conseil du 18 mai 2011.

M. FOUCHAULT propose au Conseil la modification du poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet - directrice et la modification du poste d'agent social 1ère classe à temps non complet et de passer ces deux postes de 0,50 ETP à 0,70 ETP sous réserve du Comité Technique saisi à cet effet, les intéressés ayant donné leur accord.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● Halte-Garderie : Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture à Temps non complet

Dans le cadre de l'extension du fonctionnement de la Halte Garderie du Pays de l'Ourcq à la rentrée de septembre 2011 et comme il a été présenté dans le point précédent à l'ordre du jour, M. FOUCHAULT informe qu'il convient de créer un poste d'Auxiliaire de puériculture poste à temps non complet (0,70 ETP).

Après avoir lu la fiche de poste, M. FOUCHAULT propose la création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture à Temps non complet (0,70 ETP).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● Halte-Garderie : Adoption du Projet éducatif

M. FOUCHAULT informe que dans le cadre du fonctionnement de la Halte-Garderie il convient d'établir un projet éducatif conformément aux obligations légales et que par ailleurs les changements de fonctionnement prévus en septembre 2011 nécessitent un travail de réflexion collectif fixant la ligne de conduite de l'ensemble du personnel.

Il ajoute que la proposition de projet éducatif de la Halte-Garderie a été réalisé par les professionnels du service sous couvert de la Directrice de la Maison des Enfants.

Il demande ensuite à M. DUCHESNE de présenter ce projet.

M. DUCHESNE présente chaque partie du projet éducatif et précise qu'il permet de fédérer et d'harmoniser les pratiques de chacun autour d'objectifs communs et d'impliquer chaque professionnel dans sa mise en place. Il signale également que ce projet n'est aucunement figé, il évolue au fur et à mesure des modifications de fonctionnement, des propositions des professionnels, voire des textes législatifs.

Il indique que ce document est communiqué aux parents-usagers du service, au moment de l'inscription, au même titre que le règlement intérieur.

Après cette présentation, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'Administration d'adopter le Projet éducatif de la Halte-Garderie. Il précise qu'une fois adopté, ce document sera ensuite transmis au Conseil général et à la CAF de Seine-et-Marne.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations

● Emploi : ACCES

M. DUCHESNE présente le planning de la structure ACCES de septembre à décembre 2011 élaboré par son responsable. Une attention particulière est portée en direction des demandeurs et chercheurs d'emploi par la mise en place d'ateliers hebdomadaires « Club emploi » et atelier « C.V. » mais également d'actions mensuelles plus conséquentes telles que « Emploi express et « Mode d'Emploi ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 19h10.

Le Secrétaire de séance

Isabelle KRAUSCH

